

Communiqué de presse du 9 mai 2023

OUI AU DROIT A L'ALIMENTATION

Lors de la conférence de presse tenue ce jour au siège de l'association la FARCE, dédiée à assurer l'alimentation des étudiant·es qui en ont besoin, le Comité pour le droit à l'alimentation a lancé sa campagne pour l'inscription du droit à l'alimentation dans la Constitution genevoise lors des prochaines votations du 18 juin. Composé de 14 associations et de 5 partis politiques, ce comité souhaite que ce vote soit le socle d'une future politique publique de l'alimentation.

La crise du covid a mis à rude épreuve notre système économique et social. La situation d'urgence alimentaire dans laquelle se sont retrouvées subitement des milliers de personnes privées de leur revenu, a remis le droit à l'alimentation en haut de l'agenda politique, à juste titre.

En septembre 2022, le Grand Conseil a décidé de garantir ce droit en l'inscrivant dans la Constitution à l'article 39A. « Le droit à l'alimentation est défini dans les traités internationaux ratifiés par la Suisse », rappelle le Dr. Christophe Golay, chercheur à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève et Prof. invité à IHEID. «*Il doit être respecté, protégé et mis en œuvre pour que toute personne soit à l'abri de la faim et ait accès à une alimentation adéquate*».

La validation populaire de l'ancrage de ce droit dans la Constitution est la première étape pour développer une véritable politique publique de l'alimentation à Genève. Actuellement, la Constitution genevoise liste un certain nombre de droits mais n'avait pas retenu celui, pourtant essentiel, à une alimentation adéquate pour toutes et tous. Pour René Longet, co-animateur du comité, «*si Genève mène une politique de soutien à la production locale inscrite dans la constitution et dans une loi, rien de tel n'existe à ce jour pour développer une politique alimentaire, disparité que l'article constitutionnel permet de corriger*».

Le comité souhaite qu'un processus participatif incluant toutes les parties prenantes soit ensuite lancé pour définir les contours d'une loi d'application, explique Léa Winter, co-présidente de FIAN Suisse. «*Il s'agira notamment d'impliquer les personnes en situation de précarité alimentaire et celles qui cultivent la terre qui doivent être pleinement associées à la définition des politiques qui les concernent*».

La promotion d'une agriculture et d'une alimentation durable est un enjeu majeur de notre époque. Pour la présidente de l'association Fourchette Verte, Marjorie de Chastonay, «*une alimentation équilibrée est essentielle pour préserver notre santé*». Jean-Marc Imhof, le président de l'association Slow Food Genève qui s'engage pour préserver les cultures alimentaires locales, insiste sur l'impact de nos choix alimentaires sur les modes de production et, par conséquent, sur nos écosystèmes. Finalement, Rudi Berli de l'organisation paysanne Uniterre, rappelle que le canton de Genève a accepté à plus de 60% l'initiative fédérale pour la souveraineté alimentaire dont l'article constitutionnel soumis en votation est un élément important.

Pour tous les membres du Comité, la nouvelle disposition constitutionnelle proposée par le Grand Conseil permettra de consolider et de développer les actions et les prestations en faveur d'une alimentation adéquate pour toutes et tous.

Le 18 juin, votons OUI au droit à l'alimentation pour toutes et tous !

Le Comité pour le droit à l'alimentation s'est constitué le 5 avril et est composé des organisations suivantes : APRES, Bio Genève, CETIM, La Farce, FIAN Suisse, La Filière alimentaire des Vergers (FAV), Fourchette verte, Genève Cultive, la Grève du Climat, le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), MATER Fondazione, Slow Food Genève, Swiss Food Academy, Uniterre ainsi que des formations politiques ci-après, Le Centre, Ensemble à gauche, Le Parti socialiste, Les Vert·e·s, Les Verts libéraux.

Pour plus d'informations :

Léa Winter, co-présidente de FIAN Suisse (077 429 26 30) lea.winter@fian-ch.org

René Longet, co-animateur du comité (079 690 31 19) longet@bluewin.ch

